

L'argent de poche... pas un tabou.



L'argent de poche... sujet à débat !
A partir de quel âge, combien donner, comment le donner, pour quoi faire, une obligation...? Essayons d'y apporter quelques réponses.

Le but ?

Cette action de donner de l'argent de poche, est un outil de la démarche éducative. Elle **permet l'apprentissage à devenir autonome et responsable** ainsi qu'à **gérer l'argent**. Ce geste doit être juste. S'il y a une différence entre frères, c'est qu'il y a une réelle cause (pas de discrimination), il ne faut pas non plus ranger sa chambre ou avoir de belles notes... C'est un plus à la dringuelle donnée lors de la nouvelle année ou d'un beau bulletin ou un salaire de job étudiant.

Editeur Responsable : Arielle MANDIAUX - Rue des Tuileries, 7 - 7000 MONS

Quand et comment ?

Cette somme d'argent sera donnée de préférence **en liquide pour garder un côté affectif** à la démarche. Elle sera donnée **par un parent** (l'argent donné par mamie ou tonton ce n'est pas la même chose).

L'argent de poche n'est pas une rente mensuelle, ce ne doit **pas** être **un droit acquis**. S'il est donné de manière mensuelle ou semestrielle, il faut s'y tenir. Grâce à cette régularité l'enfant **apprendra à gérer son argent, à planifier ses dépenses, à épargner** pour un achat coûteux... La fréquence peut passer d'une fois par mois à une fois toutes les semaines s'il a de la difficulté à gérer ou l'inverse.

Il est important que **la somme** soit **insuffisante**, car dans la vie, on ne peut pas s'acheter tout ce que l'on veut, on doit faire des choix ou renoncer à certaines envies...

A partir de quel âge ?

Attendez que votre enfant ait une certaine maturité. Avant 12 ans, l'enfant n'a pas réellement besoin d'argent de poche. Avec la rentrée dans l'enseignement secondaire, sa vie d'étudiant change : un sandwich à midi, une sortie entre amis, du lèche vitrine entre copines... Il semblerait que les jeunes **entre 10 et 13 ans perçoivent environ 17 €/mois et à 17 ans 60 €/mois**. Une "indexation" peut être prévue à chaque rentrée scolaire, lors d'un anniversaire... Il se peut que votre enfant n'en veuille pas, car il n'en voit pas l'utilité (il a tout ce qu'il désire), par peur de grandir, par manque de confiance en lui... N'hésitez pas à en parler et à le rassurer...

Pas une obligation

Aucune loi n'impose l'argent de poche. Certains parents paient tout ce dont le jeune a besoin (habits, sorties, cartes de GSM...), d'autres préfèrent donner plus d'argent au jeune pour qu'il achète lui-même ce dont il a besoin... Ca peut-être un mélange des deux, les parents se chargent des vêtements, coiffeur... et donnent une somme plus petite pour les loisirs (cinéma, une frite le samedi soir...). Mettez les choses au clair dès le départ, demandez lui qu'il en **fasse bon usage**. Ok pour les dépenses futiles mais non au gaspillage et aux achats nuisibles (tabac, alcool...) sous peine de suspension d'argent de poche. Vous pouvez prendre l'initiative de lui apprendre à mieux dépenser et l'orienter s'il vous le demande.

Un compte en banque

Comme dit plus haut, il est préférable de donner l'argent de poche en liquide, mais pourquoi ne pas lui ouvrir un compte bancaire pour les revenus des contrats étudiants, des enveloppes reçues pour les fêtes ou pour épargner une partie de l'argent perçu... C'est aussi **un bel apprentissage que de savoir gérer un compte bancaire...**

Plus d'info

Sources :

- www.famiweb.be
- www.enseignons.be
- www.magicmaman.be
- www.oivo-crioc.org
- www.citoyenparent.be

070 233 444

www.inforjeunes.be